

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
DELIBERATION N° DE-2023-086

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : FINANCES – Exercice 2022 - Budget principal et budgets annexes - Compte de gestion.

Les comptes de gestion de l'exercice 2022 ont été établis par le trésorier municipal.

Ils constituent le bilan comptable et le compte de résultat de la Ville et présentent ainsi une image de la situation financière et patrimoniale du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2022.

Ces comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs pour la partie budgétaire ; ils les complètent également, dans la mesure où ils retracent les immobilisations, ainsi que les comptes de tiers (fournisseurs et clients) et les comptes financiers.

Au 31 décembre 2022, le bilan comptable du budget principal de la Ville est le suivant (en milliers d'euros) :

Actif	2021	2022	Passif	2021	2022
Terrains et réseaux	212 201	216 982	Fonds propres	509 074	531 142
Constructions	275 467	298 115	Emprunts (hors I.C.N.E.)	64 559	69 380
Immobilisations financières	5 771	6 601	Autres dettes	601	433
Autres immobilisat ^o	66 869	67 700	Opérations pour compte de tiers	174	34
Sous-total Actif immobilisé	560 308	589 399	Sous-total Ressources stables	574 408	600 989
Actif circulant (créances, stocks)	8 855	6 444	Ressources d'exploitation	6 480	6 464
Trésorerie	14 302	14 187	Provisions	2 577	2 577
Total	583 465	610 030	Total	583 465	610 030

Le patrimoine de la Ville (actif immobilisé net) inscrit au budget principal atteint 589,4 M€ en progression de 29 M€ à la suite des investissements réalisés en 2022. L'encours de dette s'élève à 69,4 M€ au 31 décembre 2022, représentant 11,8 % de l'actif immobilisé. Le rapport entre l'encours de dette et les fonds propres représente quant à lui 13 %. Ces deux ratios (encours de dette / actif immobilisé et encours de dette / fonds propres) sont stables d'une année sur l'autre.

Le fonds de roulement (différence entre ressources stables et actif immobilisé) s'établit à 11,5 M€ contre 14,1 M€ en 2021. Le bas du bilan (différence entre ressources d'exploitation, provisions et actif circulant) dégage pour sa part une ressource de 2,6 M€. Par conséquent, le montant de la trésorerie atteint 14,1 M€ à la clôture de l'exercice, quasiment stable par rapport à 2021.

Au 31 décembre 2022, les bilans comptables synthétiques des deux budgets annexes, qui n'appellent pas d'observations particulières, se présentent ainsi :

Bilan comptable synthétique Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada (en K€ TTC)

Actif	2021	2022	Passif	2021	2022
			Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice		
Sous-total Actif immobilisé	0	0	Sous-total Ressources stables	0	0
Actif circulant	246	870	Ressources d'exploitation	268	870
Total	246	870	Total	268	870

Bilan comptable synthétique Budget annexe des parcs de stationnement (en K€ HT)					
Actif	2021	2022	Passif	2021	2022
Terrains et constructions	21 973	24 548	Fonds propres	23 180	22 895
Installations techniques	1 132	1 098	Emprunts	5 276	4 916
Autres immob.	3 507	30			
Sous-total Actif immobilisé	26 612	25 676	Sous-total Ressources stables	28 456	27 811
Actif circulant	2 075	2 574	Ressources d'exploitation	231	555
Total	28 687	28 366	Total	28 687	28 366

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2022 établis par Monsieur le Trésorier municipal, et de déclarer qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

